



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du  
mercredi 24 juin 2015 à 18h30 au  
Complexe communal du Léman.

La 29ème séance de la présente législature 2011-2016 et cinquième de cette année 2015 est ouverte à 18h30 au Complexe communal du Léman par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

Cette soirée sera dédiée principalement aux élections et je commencerai la séance par une morale russe pendant les élections présidentielles de 2004 : « un corbeau sur une branche d'arbre tient dans son bec un fromage ; le renard lui demande : vas-tu voter pour notre Poutine ? Le corbeau ne répond pas de peur de perdre son fromage. Le renard insiste et dit répond moi simplement oui ou non ? Le corbeau excédé répond oui et lâche son fromage. Le renard s'en saisit et s'enfuit. Le corbeau se demande alors : si j'avais répondu non, est-ce que cela aurait changé quelque chose ? »

### 1. Appel

Effectif du Conseil	56
Excusés	11 Mmes Parent et Devaud MM. Affolter, Dijamatovic, Jungen, Liechti, Panzera, Piller, Rodriguez, Spaccapietra et Walpen
Absents	0
Présents	45
Majorité absolue	23

**Tous les membres de la Municipalité sont présents.**

**Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2015

**PV no 04/2015 du 17.06.2015.**

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

**Mme Kaeser-Moser** : dans mon souvenir, le sujet des places de parc avait été évoqué, notamment sur la RC1 direction Lausanne, et M. Jatton avait parlé du chantier qui se trouve le long de la RC1 en citant comme exemple, le bâtiment des dentistes au ch. des Mémises 2. Je n'ai pas lu cela dans le PV et je souhaiterais que ce sujet soit rajouté et revenir sur ce point dans les divers.

**Mme Burrus** : à la page 10, dans mon intervention, 3<sup>ème</sup> ligne, en fait j'ai dit : a accepté de limiter non pas le nombre mais l'augmentation.

**M. Lévy** : à la page 10, la dernière phrase de mon intervention, il faut mettre les guillemets dans le texte suivant : « lorsque la commune .... » Car il s'agit d'une citation.

**M. Meyer** : à la page 9, par rapport au parking, il faut rajouter « et plages ». Et en page 11, MM. Hunziker et Gygax avaient dit que la constitution d'une réserve était une charge, je préciserais par lorsque l'on l'utilisait.

**M. Clerc Laurent** : concernant mon intervention page 8, au sujet des résultats extraordinaires, la dernière phrase dit : par rapport au prix de l'argent actuellement, j'aimerais rajouter : « on peut se poser la question sur cet amortissement par rapport à l'emprunt ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 04/2015 du 27.06.2015 est accepté par 36 voix et 8 abstentions.

### **3. Communications du bureau et de la Municipalité.**

L'effectif de notre conseil communal continue à se réduire. A la fin juin 2015, nous allons passer à 55 membres. Cela est dû au départ de notre commune de Mme Chantal Borel. M. le Président lit la lettre de démission.

M. le Président communique les événements qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Le samedi 20 juin 2015, Marché villageois de l'association des commerçants de Saint-Sulpice. Par une météo agréable, un grand nombre de visiteurs ont eu l'occasion de faire connaissance avec de nouvelles sociétés et des commerçants qui sont venus, ces derniers temps, s'installer dans notre commune.

Maintenant M. le Président communique la date suivante:

- Mercredi 2 septembre 2015, prochaine séance du conseil communal.

#### **Communications de la Municipalité :**

**M. le Syndic** : pour répondre à la question de MM. Pache et Wessner, le conseil communal lors de sa séance du 28 août 2013, a accordé un crédit de CHF 21'500'000.- pour la construction du nouveau collège. Le conseil a décidé de financer en partie ce montant par un prélèvement de 7 millions sur nos fonds de réserve « Bâtiments communaux et scolaires ». Le 31.12.2013, un amortissement de 2'287'952.33 a été comptabilisé. Le 31.12.2014, un amortissement de CHF 4'712'047.70 a été comptabilisé. Au 31.12.2014, l'amortissement total comptabilisé s'élevait à CHF 7 millions. Cela est donc conforme au préavis 10/13 approuvé par notre conseil communal. Le solde sera amorti sur 30 ans.

### **4. Renouvellement du bureau pour l'année 2015-2016**

- Election d'un(e) un Président(e) du Conseil communal (scrutin individuel secret)

M. Weber présente M. Brandt, lequel accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

bulletins délivrés	45
bulletins rentrés	45
bulletins blancs	2
bulletins nuls	0
voix éparse	1
bulletins valables	45
majorité absolue	23

M. Brandt est élu Président du Conseil par 42 voix et 1 voix éparse.

M. le Président remercie le conseil de sa confiance.

- Nomination d'un(e) 1<sup>er(ère)</sup> vice-président(e)

Mme Kaeser-Moser présente Mme Willi, laquelle accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

bulletins délivrés	45
bulletins rentrés	45
bulletins blancs	7
bulletins nuls	0
voix éparses	1
bulletins valables	45
majorité absolue	23

Mme Willi est élue 1<sup>er</sup> vice-présidente du Conseil par 37 voix et 1 voix éparses.

- Nomination d'un(e) 2<sup>ème</sup> vice-président(e)

M. Brandt présente M. Laurent Clerc, lequel accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

bulletins délivrés	45
bulletins rentrés	45
bulletins blancs	7
bulletins nuls	0
voix éparses	1
bulletins valables	45
majorité absolue	23

M. Clerc Laurent est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil par 37 voix et 1 voix éparses.

- Nomination de deux scrutateurs (trices)

M. Brandt présente Mme Probst et M. Hirsch qui acceptent. Il n'y a pas d'autres propositions. L'assemblée accepte le vote par acclamation.

Mme Probst et M. Hirsch sont nommés scrutateurs à l'unanimité.

- Nomination de deux scrutateurs (trices)-suppléants(es)

Mme Willi présente M. Liechti qui accepte

M. Matthey présente M. Equey qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions. L'assemblée accepte le vote par acclamation.

MM. Liechti et Equey sont nommés scrutateurs suppléants à l'unanimité.

## **5. Nomination de la commission de gestion pour l'année 2015-2016**

M. Dubuis informe que 6 membres se représentent, à savoir :

Mme Berner

M. Dijamatovic

M. Dubuis

Mme Fankhauser

M. del Boca

M. Weber

M. Liechti ne se représente pas.

Pour remplacer le membre démissionnaire :

M. Dubuis propose M. Mouvet qui accepte.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président autorise les membres du Conseil à quitter leur place en attendant les résultats.

Résultat du scrutin de liste - 1er tour :	bulletins délivrés	45
	bulletins rentrés	45
	bulletins blancs	1
	bulletins nuls	0
	bulletins valables	45
	majorité absolue	23

Sont élus au 1er tour :

M. Mouvet	43 voix
M. del Boca	41 voix
Mme Berner	39 voix
M. Weber	39 voix
M. Dijamatovic	39 voix
M. Dubuis	38 voix
Mme Fankhauser	31 voix

M. le Président félicite la nouvelle commission et leur souhaite un bon travail pour cette année 2015-2016.

#### **6. Nomination de deux délégués à L'ARASOL.**

Suite à la démission de Mme Probst et Mme Romanzini, nous devons nommer deux nouveaux délégués à l'ARASOL.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Beck propose Mme Froehlich qui accepte.

Mme Probst propose Mme Burrus qui accepte

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote à mains levées.

Mmes Froehlich et Burrus sont élues à l'unanimité par acclamation.

#### **7. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

#### **8. Propositions individuelles et divers.**

**Mme Kaeser-Moser :** Mercredi passé, il a beaucoup été question de places de parc lors de diverses interventions, notamment à propos du stationnement sur la bande herbeuse le long de la RC 1 côté Lausanne et non vers Champagny. M. le Municipal Jatton a précisé que durant la période du chantier cela sera toléré, mais plus une fois le chantier terminé. Il a également fait état, à titre d'exemple du bâtiment du dentiste sis au chemin de Mémises 2 en indiquant que pour éviter des parkings sauvages, la Commune avait autorisé la création de places de parc supplémentaires. J'avais souhaité que cela figure au PV, car j'aimerais revenir sur le problème des places de parc dans les propositions individuelles et les divers.

Comme je l'ai annoncé à propos des corrections du procès-verbal, je voudrais revenir sur le cas particulier du chemin des Mémises. Si je me permets de revenir sur ce point aujourd'hui, ce n'est pas du tout dans un but de revendication et encore moins pour faire du : « Je vous l'avais dit... » Le fait que Monsieur Jatton ait pris en exemple cette situation particulière a bien sûr, étant une situation qui m'est bien connue, retenu tout spécialement mon attention, et c'est

bien pour cela que je pense pouvoir illustrer mon propos avec la même situation particulière pour arriver sur une problématique plus générale.

#### Chemin des Mémises

En date du 1<sup>er</sup> juin 2013, j'ai fait opposition à la construction du bâtiment des Mémises 2 (bâtiment blanc au bord de la RC1 où est installée une clinique dentaire).

Cette opposition qui se voulait constructive relevait l'insuffisance du nombre de places de parc, 7 au total, pour 8 logements et une clinique dentaire dans laquelle pratiqueraient 3 dentistes. J'invoquais le risque de stationnements « sauvages » sur le chemin des Mémises et les difficultés que cela engendrerait vu la configuration des lieux pour les usagers, mais aussi pour les ambulances, pompiers etc.

Dans sa réponse du 11 juillet 2013 la Municipalité a balayé cette opposition en taxant, je cite, « de contreproductif en terme d'aménagement du territoire la création de plus de places de parc que le minimum exigé par les normes ». La Municipalité ajoutait : « Au contraire, la diminution des places au strict minimum est de nature à inciter les locataires à l'usage des transports en commun ».

Je suis heureuse, aujourd'hui, de constater que la Municipalité a changé d'avis sur ce sujet et autorisé la création de places supplémentaires aux Mémises 2.

J'espère qu'à l'avenir les oppositions ou les remarques des citoyens concernant des points comme ceux-ci mais également la sécurité des passages piétons et pistes cyclables ou la politique de gestion des emplacements pour les containers le long de la RC1, voire encore d'autres sur les différentes constructions jouant avec les limites du droit déjà très large offert par le PGA, seront vues sous un angle plus ouvert et comme des idées d'améliorations pour notre Municipalité, plutôt que comme des remarques de gens trop prompts à se plaindre, genre empêcheurs de tourner en rond.

Sur la base de l'exemple qui précède entre autre, et sur les interventions faites mercredi passé à propos des places de parc, j'ai l'impression que la Municipalité gère ces problèmes du stationnement privé, de sécurité ou d'aménagement au coup par coup, sans véritable politique applicable à tout le territoire de la commune. Certes, toutes les situations ne sont pas identiques, mais aujourd'hui, j'ai le sentiment que parfois on invoque les transports publics et les parkings publics pour être restrictif et, parfois, le parcage sauvage pour être permissif.

Vu l'explosion démographique de la commune, ne serait-il pas opportun de repenser toute la problématique de ces différents aménagements de façon plus globale ? D'avoir des règles qui certes doivent rester souples mais applicables à l'ensemble des cas ?

**M. Jaton** : je ne vais pas vous répondre ce jour, mais attendre le PV avec votre texte complet.

**M. Jaton** : en réponse à l'intervention de Maître Del Bocca lors du dernier conseil communal au sujet des places de parc le long de la rue du Centre sur la parcelle 263 (ex Pré Fleuri), j'ai rencontré M. Binggeli de Polouest sur place et lui ai fait part de vos préoccupations. Tout d'abord, ces 3 places sont des places visiteurs et seront donc occupées occasionnellement. L'accès au garage souterrain sera garanti, car il sera mis en place une ligne d'arrêt avancée (identique à la situation avant les travaux) avec un déclenchement des feux par caméra infrarouge qui fonctionnera également pour les vélos. La zone tampon créée entre les 2 lignes d'arrêt, dans laquelle pourraient se trouver 1 ou 2 véhicules, sera suffisante pour que les utilisateurs des places visiteurs puissent sortir en marche arrière en toute sécurité. Une ligne blanche centrale sera tracée qui ne permettra pas de repartir en direction du village ou d'accéder aux places de parc en venant d'Ecublens ou de Lausanne.

**Mme Lambercy** : qui prend en charge les frais de cette modification ?

**M. Jaton** : l'Etat de Vaud va participer pour une proportion qui n'est pas connue à ce jour, et le constructeur.

**M. Meyer** : pour répondre à M. Wessner concernant le parcage sur les zones herbeuses, oui les contraventions sont distribuées, mais pas pour les gens qui travaillent sur les chantiers.

**M. Chappuis** : suite à la distribution des pots de miel, je demande à M. le Syndic de transmettre nos remerciements à M. Tschanz.

M. le Président remercie l'ensemble du conseil communal, du bureau et la Municipalité pour le travail réalisé au cours de cette année.

M. le Président clôt à séance à 20h05.

 Conseil communal   
M. Benito Quintas M. Daniel Giroud

